

Votre dossier Caf **VOTRE ALLOCATION LOGEMENT**

N° DOSSIER: 8104959 L

NOUS CONTACTER:

Nous téléphoner :

3230 Service gratui

Nous écrire :

Caf des Hauts-de-Seine 70-88 Rue Paul Lescop 92023 NANTERRE CEDEX Tous nos contacts sur caf.fr

Dossier suivi par: Mme NATHAN Service: PP ACCES AUX DROITS 921

MR XAVIER ARTOT SEPTIEME ETAGE 28 RUE NUNGESSER ET COLI 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Le 26/01/2022

Monsieur,

Nous avons eu connaissance de l'arrêté préfectoral n° ARS -SE N°2022.02 du

13 janvier 2022 déclarant votre logement non conforme à l'habitation.

De ce fait , vous n'avez plus droit à l'allocation logement à compter du mois de février 2022.

En effet conformément à l'article L. 521-2 du Code de construction et de l'habitation les loyers cessent d'être dus.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations respectueuses. C GUGENHEIM, directeur

- En cas de désaccord vous disposez de deux mois pour contester cette décision. Adressez-vous à la commission de recours amiable de la Caf à l'adresse suivante : Caf des Hauts-de-Seine 70-88 Rue Paul Lescop 92023 NANTERRE CEDEX.

Attention: vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal). La loi 78-17« informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre cat

